

# LE RÉSEAU

Direction des Laurentides-Lanaudière



## Sur le territoire des Laurentides-Lanaudière

### Près de 100 municipalités soulagées de la gestion de 652 structures

En vertu du plan de modernisation dévoilé le vendredi 19 octobre 2007, par la ministre des Transports, madame Julie Boulet, c'est la nouvelle agence québécoise responsable des viaducs et des ponts qui prendra désormais en charge l'entretien des quelques 4 400 ponts et viaducs des 838 municipalités qui comptaient 100 000 habitants et moins avant les fusions municipales de 2001. Pour la Direction des Laurentides-Lanaudière, cette mesure se traduira par la prise en charge de la gestion de 652 structures réparties dans 99 municipalités.

*Suite à la page 4*

## Suivi des recommandations du rapport de la Commission Johnson

### Vers une modernisation du réseau routier

À la lumière des recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde, le gouvernement du Québec adopte un ambitieux

programme de modernisation du réseau routier. Ce dernier comprend quatre champs d'intervention, soit l'organisation, le financement, la gestion et la communication.

*Suite à la page 4*



*C'est l'hiver, c'est l'hiver, c'est l'hiver...*

À lire, les articles sur la viabilité hivernale aux pages 3, 6 et 7

## Sommaire

Viabilité hivernale.....	3, 6, 7	Présentation du projet de loi 42.....	8
Projets de voies de contournement.....	5	Qu'est-ce qu'un village-relais?.....	9
Bilan de la campagne Entraide.....	5	Surveillant routier : un métier honorable....	10



NOUVELLE DE L'HEURE

### Un nouveau directeur territorial en poste

*Détails à la page 2*

## Coup de chapeau

### Un ange bienveillant à l'honneur

Le 19 octobre dernier, lors d'une cérémonie organisée à l'interne, monsieur Denis Clément, surveillant routier pour le Centre de services de Saint-Jérôme, recevait une mention honorifique soulignant un acte de bravoure.

Il est important de rappeler que dans la nuit du 18 août dernier, monsieur Clément est appelé à se rendre sur les lieux d'un accident sur l'autoroute 15 nord. À ce moment, il ignorait pourtant qu'il s'apprêtait à accomplir un périlleux sauvetage.

*Suite à la page 11*



## Mot du directeur



*Chers partenaires,*

*En cette période de décembre, l'appel au bilan est un réflexe pour de nombreux gestionnaires. Pour ma part, je qualifie d'exceptionnelle la dernière année. Au sein de la Direction des Laurentides-Lanaudière, nous avons vu notre budget d'investissement passé de 87 M\$ à 148 M\$. Cette importante augmentation a d'ailleurs été remarquée par le nombre des chantiers en opération et l'envergure de certains d'entre eux.*

*Ce qui attire toutefois mon attention et qui mérite d'être souligné, ce sont le professionnalisme et le dévouement du personnel. Dans un contexte de diminution des effectifs et d'augmentation de la charge de travail, tous et toutes sont demeurés loyaux et disponibles pour répondre aux nombreuses requêtes qui provenaient autant des collaborateurs de l'interne que ceux de l'externe. Chacun, selon son champ d'activité, a contribué au succès de nos différents mandats. C'est sans hésitation que je remercie le personnel et les gestionnaires pour la qualité de leurs opérations. Leur dévouement a contribué au maintien de la qualité des services aux usagers et aux partenaires de la Direction des Laurentides-Lanaudière. Pour leur indéniable soutien, je leur offre toute ma reconnaissance.*

*Vous trouverez, dans ce numéro de décembre, un aperçu de l'ensemble des activités qui ont eu cours ou qui se déroulent au sein de notre Direction et ailleurs au Ministère. Une fois de plus, ce journal témoigne de l'intérêt que nous manifestons à vous livrer l'actualité en transport qui vous concerne.*

*Bonne lecture et joyeuses fêtes!*

Le directeur par intérim  
et chef du Service des projets,  
Doris Mercier, ing.

## Changement de gouverne

### Pierre Lambert est nommé directeur

**Au moment d'aller sous presse, nous apprenons, in extremis, la nomination d'un nouveau directeur territorial à la Direction des Laurentides-Lanaudière. En effet, depuis le 10 décembre 2007, monsieur Pierre Lambert, ingénieur de formation, s'amène à la barre de l'équipe.**

Originaire de Montréal, monsieur Lambert occupait, au cours des dernières années, le poste de chef du Service des projets à la Direction de l'Estrie. Il possède 27 années de service au sein du ministère des Transports. Monsieur Pierre Lambert, succède ainsi à monsieur Mario Turcotte dont le mandat aura été de 14 ans à la gouvernance de la Direction des Laurentides-Lanaudière. Monsieur Turcotte relèvera de nouveaux défis et mettra toutes ses connaissances acquises dans les territoires au profit de la Direction générale de Montréal et de l'Ouest où il occupera la fonction de directeur de la planification et de la coordination des ressources. Nous souhaitons la meilleure des chances à messieurs Lambert et Turcotte. (NDLR)



## Plan québécois des infrastructures

### Des fondations pour réussir

**Au mois d'octobre 2007, le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, accompagné de plusieurs ministres, présentait le Plan québécois des infrastructures. Ce plan renferme différentes mesures visant à rajeunir l'ensemble des infrastructures québécoises. Un mandat que le gouvernement se donne sur un horizon de quinze ans. Pour ce faire, 30 milliards de dollars seront injectés d'ici cinq ans. Le réseau routier ne sera pas épargné dans ce plan.**

Construit en bonne partie entre la fin des années cinquante et la fin des années soixante-dix, il nécessite des budgets imposants pour assurer le maintien et une qualité comparable à celle des réseaux routiers de nos partenaires économiques et commerciaux. Ainsi, en vue de remettre en bon état 83 % des routes et 80 % des structures d'ici quinze ans, 11,6 G\$ seront investis pour les quatre prochaines années pour compléter le premier plan quinquennal, dont 29 % des sommes seront consacrées à la conservation des structures, pour un montant de plus de 3,5 G\$. Pour la conservation des chaussées, c'est plus de 2,9 G\$ qui seront consacrés à améliorer le réseau, équivalant à 25 % du budget.

Source : <http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/>

## À l'approche de l'hiver, Par-là vous rappelle l'importance d'adapter votre conduite

Par Isabelle Doyon

**En cette période hivernale et en cette Année de la sécurité routière, Par-là rappelle aux usagers de la route l'importance d'adapter sa conduite aux conditions routières imprévisibles, de décoder l'environnement routier et de préparer son véhicule.**

L'hiver est une saison capricieuse au Québec. Réduire la vitesse, garder plus de distance avec les autres véhicules et prendre en considération les conditions météorologiques, l'état de la chaussée et la visibilité sont des attitudes sécuritaires à adopter pour passer l'hiver en toute sécurité sur les routes du Québec.

### **Respecter le travail des équipes d'entretien**

Les véhicules de déneigement ont l'air bien encombrants en raison de leur basse vitesse. Toutefois, ils travaillent pour vous. Les doubler est extrêmement dangereux, car vous ne pouvez pas deviner l'état de la chaussée devant eux, ni l'intensité de la poudrière causée par leurs manœuvres. Alors, patience et courtoisie sont de mise en leur présence.

### **Décoder l'environnement routier**

Avec le temps, on ne remarque plus certains signes qui ont leur importance sur la route. En hiver, vous devez être prudents en identifiant les sources de danger. Par exemple, du sel étalé sur la chaussée peut être un signe qui vous indique de ralentir. Les conducteurs ne doivent pas oublier que l'effet des fondants n'est pas instantané. Le sel met de 20 à 30 minutes à agir. De plus, une neige fraîchement tombée entraîne une réduction de l'adhérence des pneus. De même qu'une chaussée apparemment dégagée peut cacher une plaque de glace et représenter un



danger. Le Ministère vous rappelle qu'il est de votre responsabilité d'être vigilants et d'adopter un comportement responsable.

### **Campagne d'information sur la sécurité en conditions hivernales**

La campagne du Ministère comporte une série de trois messages. Ces

derniers misent sur l'importance d'adopter un comportement sécuritaire et responsable sur la route. Les messages illustrent des situations familières, que les conducteurs ont expérimentées eux-mêmes ou dont ils peuvent constater les conséquences. Vous trouverez les publicités à la page 6.

De plus, pour des informations concernant les conseils de sécurité, par exemple sur la trousse de sécurité permanente dans la voiture, vous pouvez visiter la page *Sécurité routière* de la section *Grand public* du site Internet du ministère des Transports au [www.inforoutiere.qc.ca](http://www.inforoutiere.qc.ca)

## Saviez-vous que ...

Par Guy Veillette



La vitesse optimale pour faire les opérations de déneigement est de 50 km/h. Si la vitesse est supérieure à 50 km/h, la qualité du déneigement sera affectée, les plaintes des usagers de la route seront nombreuses et le conducteur de la déneigeuse aura de la difficulté à repérer et à éviter les obstacles sur son parcours.



La vitesse maximale d'épandage des matériaux déglaçant est de 40 km/h. Si la vitesse est supérieure à 40 km/h, la qualité du déglacage sera affectée et il y aura dispersion du sel sur une trop grande surface.



Lorsque les températures sont supérieures à -15°C, l'entrepreneur déglace au moyen de fondants, généralement du sel.



Lorsque les températures sont inférieures à -15°C, l'entrepreneur doit traiter la chaussée au moyen d'abrasif.



Les conditions favorables pour que le sel agisse sur une surface glacée sont, entre autres, une température élevée, l'ensoleillement et un bon débit de circulation.

## Vers une modernisation du réseau routier (suite)

### La gestion : la modification des méthodes et des pratiques

Dans la foulée des connaissances que le ministère des Transports a acquises durant la dernière année, des améliorations ont été ou seront apportées aux méthodes et aux pratiques en matière de planification et d'ingénierie appliquée aux structures.

### Le financement : un plan de redressement du réseau routier

Le gouvernement du Québec se donne comme objectif que l'état du réseau soit comparable aux meilleurs États américains, soit 80 % en bon état sur un horizon de 15 ans.

Évidemment que ce plan s'accompagne des ressources financières suffisantes pour y parvenir.

### La communication : une information constante et accessible

Dès 2008, les citoyens auront accès directement en temps réel à une information consacrée aux ponts et aux routes du Québec grâce à l'ajout d'une nouvelle section à l'Internet du Ministère. Des renseignements sur les différents projets et chantiers seront accessibles et les internautes pourront aussi adresser des questions au Ministère ou consulter une section Questions et réponses.

Source : Direction des communications

## Près de 100 municipalités soulagées de la gestion de 652 structures (suite)

MUNICIPALITÉ	Nb de structures
Amherst	12
Arundel	3
Brébeuf	2
Brownsburg-Chatham	13
Chertsey	17
Chute-Saint-Philippe	2
Crabtree	3
Entrelacs	5
Esterel	1
Ferme-Neuve	17
Gore	1
Grenville	2
Grenville-sur-la-Rouge	18
Harrington	7
Huberdeau	1
Joliette	5
Kiamika	4
La Conception	1
La Minerve	4
Labelle	2
Lac-des-Écorces	1
Lac-des-Seize-Iles	2
Lac-du-Cerf	1
Lachute	5
Lac-Saguay	4
Lac-Saint-Paul	2
Lac-Supérieur	3
Lanoraie	1
Lantier	7
L'Ascension	8

Lavaltrie	2
Mandeville	18
Mille-Isles	3
Mirabel	27
Montcalm	3
Mont-Laurier	17
Mont-Tremblant	15
Morin-Heights	11
Nominingue	9
Notre-Dame-de-la-Merci	7
Notre-Dame-de-Pontmain	4
Notre-Dame-des-Prairies	1
Notre-Dame-du-Laus	14
Prévost	3
Rawdon	10
Rivière-Rouge	17
Saint-Adolphe-d'Howard	1
Saint-Alexis	1
Saint-Alphonse-de-Rodriguez	5
Saint-Ambroise-de-Kildare	3
Saint-André-d'Argenteuil	7
Saint-Barthélemy	9
Saint-Calixte	24
Saint-Colomban	15
Saint-Côme	5
Saint-Cuthbert	8
Saint-Damien	7
Saint-Didace	4
Saint-Donat	13
Sainte-Adèle	11
Sainte-Agathe-des-Monts	12
Sainte-Anne-du-Lac	11

Sainte-Béatrix	2
Sainte-Élisabeth	4
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	9
Sainte-Julienne	5
Sainte-Marie-Salomé	3
Sainte-Sophie	13
Saint-Faustin-Lac-Carré	4
Saint-Félix-de-Valois	6
Saint-Gabriel-de-Brandon	1
Saint-Hippolyte	4
Saint-Jacques	3
Saint-Jean-de-Matha	10
Saint-Jérôme	11
Saint-Lin-Laurentides	4
Saint-Michel-des-Saints	10
Saint-Norbert	2
Saint-Paul	4
Saint-Pierre	2
Saint-Roch-de-l'Achigan	6
Saint-Roch-Ouest	2
Saint-Sauveur	2
Saint-Thomas	8
Saint-Zénon	15
Ste-Genève-de-Berthier	9
Ste-Lucie-des-Laurentides	7
Ste-Marcelline-de-Kildare	5
Ste-Marguerite-Lac-Masson	6
Val-David	7
Val-des-Lacs	3
Val-Morin	4
Wentworth	6
Wentworth-Nord	10

## État d'avancement des projets

Par Claude Ouimet

**Au cours des dernières années, plusieurs projets ont retenu l'attention du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Depuis 2003, ce sont notamment trois projets routiers de contournement villageois qui ont été interrogés par cette instance gouvernementale. Ces projets sont les contournements de Labelle et de Rivière-Rouge sur la route 117 dans les Hautes-Laurentides ainsi que le contournement de Saint-Félix-de-Valois dans Lanaudière.**

### *Projets de contournement de la route 117 à Labelle et à Rivière-Rouge*

Ces projets pour lesquels les rapports de l'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont été rendus publics en février 2003 permettraient de résoudre les problèmes de fluidité de la circulation en réduisant l'ampleur, la fréquence et la durée des épisodes de congestion, tout en augmentant la sécurité de l'ensemble des usagers dans le secteur urbanisé de la municipalité de Labelle et de la ville de Rivière-Rouge.

### • **Municipalité de Labelle**

À ce jour, les représentants du ministère des Transports travaillent sur le terrain et recueillent toutes les données nécessaires au relevé des emprises finales en vue de compléter le plan d'acquisition.

### • **Ville de Rivière-Rouge**

Quant à ce projet, le ministère des Transports a débuté, au mois de septembre 2007, l'étape de l'acquisition des terrains. À ce jour, 80 % des rencontres avec les propriétaires sont terminées.

### *Projet de contournement à Saint-Félix-de-Valois dans Lanaudière*

Ce projet pour lequel le rapport d'enquête du BAPE a été rendu public en septembre 2007 est justifié en raison des problèmes de sécurité routière, de capacité et de fluidité sur la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois de même qu'en raison des nuisances occasionnées par le transport lourd en transit dans le noyau villageois de Saint-Félix-de-Valois.

## Campagne d'Entraide 2007

### Les employés de la Direction des Laurentides-Lanaudière se mobilisent pour les plus démunis

Par Valérie Ladouceur

**Du 1<sup>er</sup> au 5 octobre dernier avait lieu la Semaine de l'Entraide. Le personnel de la Direction des Laurentides-Lanaudière a donc été invité à participer à ces quelques jours de levée de fonds.**

Dans le cadre de cet événement, le personnel est invité à donner généreusement par le biais de l'enveloppe de souscription. Cette dernière permet notamment de donner un montant périodique à chaque paie. Aussi, les activités, comme la *matinée Petits gâteaux*, le *dîner Oktoberfest*, le *moitié-moitié Première neige* et le *pool de hockey*, ont permis d'amasser 317 \$ pour la caisse d'Entraide. Au total, grâce aux dons des enveloppes et des activités, le personnel de la Direction des Laurentides-Lanaudière a recueilli un montant de 9 352 \$. Par leur générosité, les employés ont démontré leur sensibilité quant aux personnes moins favorisées de notre société. *Merci 9352 fois!*



Photo : Pascal Beauchamp

*La campagne fut également un succès grâce à la précieuse collaboration des membres du comité organisateur. Rangée du haut, de gauche à droite : Valérie Ladouceur, Denis Bourque, Isabelle Doyon, Luc Diotte et Lorraine Trempe. Rangée du bas, de gauche à droite : Claude Ouimet, Joanne DuBreuil, Sylvie Lavigne et Stéphane Loiselle.*

Vendredi, le 14 décembre 2007

## Soirée « Transports Québec » à Opération Nez Rouge

Fidèle à ses bonnes habitudes en matière de sécurité routière, le personnel de la Direction des Laurentides-Lanaudière s'est impliqué, une fois de plus, à l'Opération Nez Rouge. Ainsi, trois équipes de bénévoles ont assuré, le vendredi 14 décembre dernier, le retour à la maison de plusieurs fêtards dans le secteur des Laurentides.



Une expérience mémorable que celle de s'impliquer directement à la sécurité des usagers de la route. Bravo aux bénévoles pour leurs accompagnements et surtout, félicitations à tous ceux et celles qui démontrent une grande responsabilité en confiant la clé de leur véhicule à un conducteur désigné.



Ici, vous le laisseriez faire son travail? Et sur la route?

L'hiver au volant, laissez les déneigeurs vous ouvrir la voie.

Soyez attentifs et responsables  
**RALENTISSEZ!**



Transports Québec



Ici, vous réalisez que la visibilité est réduite... Et sur la route?

L'hiver au volant, ne vous laissez pas surprendre.

Soyez attentifs et responsables  
**RALENTISSEZ!**



Transports Québec



Ici, vous réalisez que c'est glissant... Et sur la route?

L'hiver au volant, ne vous laissez pas surprendre.

Soyez attentifs et responsables  
**RALENTISSEZ!**



Transports Québec



## Un appel ou un simple clic pour vous éviter les surprises de l'hiver!

Par Isabelle Doyon

**Jour et nuit, sept jours sur sept, vous pouvez obtenir les conditions routières en temps réel en consultant l'Inforoutière du ministère des Transports.**

### Source officielle d'information des conditions routières

Le réseau routier québécois, couvert par le service de renseignements sur les conditions routières, a été découpé

en 325 tronçons\*. La Direction des Laurentides-Lanaudière compte 24 tronçons. Le Ministère a désigné un responsable pour chaque tronçon, que ce soit un employé du Ministère ou un entrepreneur. Ce responsable s'occupe d'observer les conditions routières et de les communiquer au moins deux fois par jour, soit très tôt le matin et en début d'après-midi, et à chaque changement de condition. Année après année, les responsables des tronçons suivent une formation sur la terminologie afin que l'information diffusée sur l'Inforoutière soit uniforme et précise.

De plus, les conditions routières sont transmises aux médias relayeurs d'information ainsi qu'aux médias spécialisés, tels que MétéoMédia. L'Inforoutière est donc la source d'information officielle des conditions routières.

### \*Choix des routes

Pour des raisons évidentes d'organisation matérielle et afin d'être en mesure de présenter une information à jour et de qualité, le Ministère a fait le choix de diffuser l'information sur les routes de transit, car le service de renseignements sur les conditions routières est surtout utilisé par les voyageurs circulant à l'extérieur de leur région d'origine. Également, dans le cas de deux routes parallèles, seule l'information sur la route la plus utilisée est diffusée. Dans ce cas, il est généralement possible d'en déduire les conditions sur l'autre.

Roulez sans souci, consultez l'Inforoutière du ministère des Transports!

The screenshot shows the 'Inforoutière' website interface. At the top, there's a navigation bar with 'Accueil', 'Plan du site', 'Nous joindre', 'Portail Québec', 'Communiqués', 'FAQ', and 'English'. Below that, a search bar and a 'Régions' dropdown menu are visible. The main content area is titled 'Conditions routières (Période du 15 octobre au 1er mai)'. It features a legend with icons for 'Bonne' (green circle), 'Passable' (yellow diamond), 'Critique' (white square), 'Interdiction aux camions' (red circle with slash), 'Fermée' (red circle), 'À venir' (black square), and 'Non hivernal' (grey square). There are also icons for 'Travaux routiers' (orange traffic cone) and 'Avertissements' (red exclamation mark). Below the legend, a table lists road segments with their status, type of issue, and visibility.

Conditions routières (Période du 15 octobre au 1er mai)	Travaux routiers	Avertissements
Bonne		
Passable		
Critique		
Interdiction aux camions		
Fermée		
À venir		
Non hivernal		
	Travaux routiers	Avertissements

Laurentides-Lanaudière		
15	Sainte-Thérèse - Saint-Jérôme	Chaussée: Dégagee, Visibilité: Bonne, Émis le: 2007-12-07 4:54
15	Saint-Jérôme, À la hauteur de la sortie 45 (boul. de La Salette)	Entrave: Majeure, Direction: NORD/SUD, Date de début: 2007-12-11, Date de fin: 2007-12-12
15	Saint-Jérôme - Sainte-Adèle	Chaussée: Dégagee, Visibilité: Bonne, Émis le: 2007-12-07 5:05
15	Prévost, Au km 51 (Porte du Nord)	Entrave: Aucune, Direction: NORD/SUD, Date de début: 2007-12-10, Date de fin: 2007-12-21
15	Sainte-Adèle - Sainte-Agathe-des-Monts	Chaussée: Dégagee, Visibilité: Bonne, Émis le: 2007-12-07 5:05
25	Saint-Roch-de-l'Achigan - Sainte-Julienne	Chaussée: Enneigée par endroits, Visibilité: Bonne, Émis le: 2007-12-07 11:47
31	Jonction des autoroutes 31 et 40 à Lavaltrie - Joliette	Chaussée: Dégagee, Visibilité: Bonne, Émis le: 2007-12-07 5:08
40	Jonction des autoroutes 31 et 40 à Lavaltrie - Maskinongé	Chaussée: Dégagee, Visibilité: Bonne, Émis le: 2007-12-07 5:03
50	Brownsburg-Chatham - Jonction des autoroutes 15 et 50 à Mirabel	Chaussée: Partiellement enneigée, Visibilité: Réduite, Émis le: 2007-12-07 11:03

Les conditions routières des régions des Laurentides et de Lanaudière sont diffusées sur l'Inforoutière en cliquant dans la section État du réseau routier.

## Bilan des premières tempêtes

Les premières tempêtes de neige ont déferlé tôt en saison cette année, laissant sur leur passage un paysage tout blanc. La première averse de neige a donc marqué le début des opérations de déneigement, qui se sont déroulées avec succès, le 20 novembre dernier. Par la suite, les activités de déneigement entreprises se sont bien passées, les équipes (régie et entrepreneurs) étant au travail dès le début des précipitations. En conclusion, tous les effectifs étaient présents sur les routes afin d'assurer la fluidité et la sécurité sur le réseau routier.

## Des modifications au Code de la sécurité routière

Par Claude Ouimet

**Le gouvernement du Québec a décrété 2007 «Année de la sécurité routière». Au terme de cette année de sensibilisation et de mobilisation, la ministre des Transports, madame Julie Boulet, a déposé, le mercredi 14 novembre dernier, à l'Assemblée nationale, le projet de loi 42 modifiant l'actuel Code de la sécurité routière ainsi que le Règlement sur les points d'inaptitude.**

Ce projet de loi s'inspire très largement du rapport et des recommandations de la Table québécoise de la sécurité routière déposée en juillet 2007. Les modifications qui y sont proposées concernent, la vitesse, l'alcool, les radars photos et les caméras aux feux rouges, l'accès graduel à la conduite, le cellulaire au volant et les limiteurs de vitesse pour les véhicules lourds.

Priorités	Mesures	Modifications
<i>Vitesse</i>	Sanctions plus sévères pour les grands excès de vitesse	Doubler le montant des amendes et le nombre de points d'inaptitude.
<i>Alcool au volant</i>	Mise en place de sanctions plus sévères pour les récidivistes de l'alcool au volant et l'introduction de sanctions au Code de la sécurité routière pour les personnes conduisant avec un taux d'alcoolémie.	<b>Taux entre 0,05 et 0,08</b> : infraction au code de la route, amende, suspension du permis de conduire pour 24 h. <b>Taux entre 0,08 et 0,15</b> : suspension immédiate du permis de conduire pour 90 jours au lieu de 30. <b>Taux de 0,16 et plus</b> : saisie du véhicule pour 30 jours, révocation du permis, obligation de posséder un système d'antidémarrage qui détecte l'alcool.
<i>Radars photos et caméras aux feux rouges</i>	Mise en place d'un projet pilote de radars photographiques et de caméras aux feux rouges.  Ces projets pilotes auront une durée de 18 mois et seront révisés par l'Assemblée nationale après 12 mois.	Ce projet pilote sera déployé dans 15 sites d'implantation.
<i>L'accès graduel à la conduite</i>	L'introduction de nouvelles mesures d'accès graduel à la conduite automobile.	✓ instauration de cours de conduite obligatoires pour les nouveaux conducteurs; ✓ imposition du permis de conduire probatoire pour les 25 ans et plus; ✓ accès graduel aux points d'inaptitude pour les moins de 25 ans.
<i>Le cellulaire au volant</i>	Interdire au conducteur l'usage du téléphone cellulaire combiné pendant qu'il conduit.	Imposer des amendes et des points d'inaptitude dans ces circonstances.
<i>Les limiteurs de vitesse pour les véhicules lourds</i>	Modifier le Code de la sécurité routière pour rendre obligatoire l'activation des limiteurs de vitesse sur tous les véhicules lourds.	Réglage de la vitesse maximale de ces véhicules à 105 km/h.

La présentation du projet de loi 42 et la mise en place des différentes mesures novatrices confirme la volonté de la Ministre d'agir maintenant pour améliorer le bilan routier.



# Qu'est-ce qu'un village-relais?

Par Valérie Ladouceur

Un village-relais est une municipalité qui offre des services similaires à ceux que l'on trouve dans les aires de service, et ce, 24 heures par jour et 365 jours par année. Il s'agit par exemple de service de restauration, de distribution d'essence, de dépannage mécanique et d'hébergement. Bref, une municipalité se porte elle-même volontaire et doit se conformer au Programme de reconnaissance

**Village-relais**  
un refuge au coeur du voyage



des villages-relais. Le ministère des Transports s'engage, entre autres, à assumer la responsabilité générale du programme et à approuver les candidatures des municipalités sélectionnées.

### *Quelques conditions d'admissibilité*

Les villes intéressées à participer au programme doivent se conformer aux conditions d'admissibilité



Photo : Archives

qui s'appliquent. Notamment, les municipalités doivent compter une population de 10 000 habitants ou moins. Aussi, elles doivent comprendre un minimum de services de base comme un restaurant, un service bancaire et un établissement d'hébergement. Le village-relais doit également présenter des attraits touristiques et apporter une attention particulière à la qualité visuelle des espaces.

### *Les objectifs du programme*

La mise en place des villages-relais vise plusieurs buts, dont accroître la sécurité des usagers de la route en leur offrant des lieux d'arrêt accessibles en tout temps et offrir une diversité de services ainsi qu'une qualité d'accueil. Le village-relais incite aussi à l'amélioration physique des lieux et des bâtiments et à leur mise en valeur touristique, et apporte son soutien au développement local et régional.

Dans les régions des Laurentides et de Lanaudière, trois municipalités sont en candidature afin d'être reconnues village-relais. Il s'agit de Labelle, de Sainte-Véronique et de Berthierville. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet du ministère des Transports à l'adresse suivante <http://www.mtq.gouv.qc.ca>, dans la section *Réseau routier* de la rubrique *Grand public*.

## *Prix de l'excellence de la construction en acier*

### Une mention décernée à la Direction

L'Institut canadien de la construction en acier a décerné la mention honorable du Prix de l'excellence de la construction en acier 2007 à la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports dans la catégorie Projets industriels et ponts. Cette nomination concernait le chantier de construction du pont de l'autoroute 15 au-dessus de la rivière aux Mulets à Sainte-Adèle. Ce projet, représentant un investissement de près de 12 millions

de dollars, consistait en la démolition complète et en la reconstruction de la structure en direction sud. Les plans et devis de cette structure ont été préparés par la Direction des structures du Ministère. « Pour la simplicité, la sobriété et l'efficacité d'une solution en acier durable dont la clarté dans la méthodologie a permis de remplacer un pont en béton désuet rapidement et économiquement », a souligné l'Institut canadien de la construction en acier.



Photo : Normand Genest

Pont au-dessus de la rivière aux Mulets, autoroute 15, en direction nord, à Sainte-Adèle.

# Surveillant routier : un métier honorable

Par Valérie Ladouceur

Chaque jour, les patrouilleurs routiers sillonnent les routes et les autoroutes du Québec à bord de leur camion afin d'assurer la sécurité des usagers. Souvent dans l'ombre, ces anges de la route exercent pourtant un travail qui vaut grandement la peine d'être reconnu.

## Plusieurs volets pour une même tâche

L'inspection des routes demeure la préoccupation constante des surveillants routiers. Cela inclut notamment le ramassage des débris sur la chaussée. D'après Gérald Lapointe, surveillant routier au Centre de services de Saint-Jérôme, le 1<sup>er</sup> juillet est le festival des meubles et des objets perdus sur la route, et cela est dû au fait que les déménageurs fixent mal leurs biens à leurs remorques. « À l'automne, il n'est pas rare de voir des bûches de bois sur la chaussée, ce qui provoque parfois des crevaisons et des accidents », ajoute-t-il.

Les surveillants routiers sont également responsables de porter assistance aux automobilistes en panne et de collaborer avec les policiers dans certaines situations. Lors d'un accident, ils sécurisent les lieux en apposant des flèches lumineuses ou carrément en fermant la route. De surcroît, ils veillent à ce qu'il n'y ait aucune anomalie présente sur la chaussée, comme des panneaux brisés ou de l'érosion par exemple. Les patrouilleurs doivent aussi s'occuper des animaux morts ou vivants qui compromettent la sécurité des usagers de la route.

## Une profession dangereuse

Le métier de surveillant routier demande quotidiennement de la prudence. Selon Gérald Lapointe, le niveau de risque s'élève davantage pendant la nuit, notamment à cause de la visibilité restreinte et des automobilistes avec les facultés affaiblies. L'important est donc de rester vigilant, responsable et calme. Denis Clément, surveillant routier au Centre de services de Saint-Jérôme, ajoute qu'il ne faut jamais dépasser ses limites et qu'il faut

« Nous mettons constamment notre vie en péril, car le grand danger est de se faire frapper. »

- Denis Clément et Gérald Lapointe

Clément, lors de tempête, il est important de patrouiller dans les endroits stratégiques, propices aux accidents, afin d'être prêt à intervenir. Les surveillants valident par la même occasion la condition routière diffusée sur l'Inforoutière de Transports Québec.

## Un travail gratifiant

Enfin, les surveillants routiers reçoivent souvent des remerciements de la part des usagers à qui ils ont porté secours. Ces mercis sont très valorisants explique Gérald Lapointe.

Effectivement, les automobilistes en état d'urgence sont toujours extrêmement contents de recevoir l'aide des patrouilleurs. Par exemple, une dame dont la voiture avait percuté un chevreuil en pleine nuit a été satisfaite de la rapidité

de l'intervention des patrouilleurs et s'est empressée de remercier ses sauveteurs.

Le Centre de services de Saint-Jérôme se différencie des autres centres de services, étant donné qu'il possède un patrouilleur présent sur les routes du territoire 24 heures sur 24. Autrement dit, quatre surveillants routiers se partagent quatre quarts de travail. Pour ce qui est des autres centres de services, un surveillant patrouille le jour. Pour la nuit, un patrouilleur sur appel est disponible pour répondre aux urgences.



Monsieur Gérald Lapointe



Monsieur Denis Clément

d'abord penser à sa propre sécurité. Les deux hommes soulignent d'ailleurs le fait qu'ils ne sont ni ambulanciers, ni policiers, ni médecins. Lors d'accidents, la police et les ambulanciers sont les premiers prévenus et les surveillants routiers sont ensuite appelés en renfort, afin de venir sécuriser les lieux. Toutefois, il peut arriver que les patrouilleurs surviennent avant les secours.

## La saison hivernale

L'arrivée de l'hiver demande évidemment une augmentation du niveau de vigilance. Selon Denis

## Un ange bienveillant à l'honneur (suite)

En arrivant à destination, celui-ci perçoit deux voitures embouties dans l'accotement. Au même moment, la première s'enflamme. Déterminé comme toujours, il s'approche du véhicule afin d'en évacuer le conducteur. Incapable de réveiller l'automobiliste évanoui, monsieur Clément parvient tant bien que mal à l'extraire de sa voiture avant qu'il ne soit trop tard. Après avoir installé l'individu sur la chaussée, hors de danger, notre ange de la route tente de le réanimer. Quelques minutes plus tard, le rescapé se réveille et les ambulanciers prennent la relève.

Selon monsieur Benjamin Bernier et madame Véronique Goineau, deux policiers de la Sûreté du Québec, monsieur Clément fut le premier à tenter un geste héroïque en extirpant le conducteur de la voiture en feu. Grâce à notre surveillant routier, l'homme s'en est sorti indemne. Téméraire? Sans doute. Mais, monsieur Clément agit toujours en connaissance de cause. Enfin, monsieur Clément se dit étonné et très ému qu'une telle commémoration ait eu lieu en son honneur. Ce dernier demeure touché que la Sûreté du Québec et le ministère des Transports lui accordent autant d'égard.

Une lettre de félicitations soulignant son geste ainsi qu'un stylo à l'effigie de la Sûreté du Québec lui ont été offerts de la Sûreté du Québec. Également, monsieur Yvan Denis, chef des opérations, lui a remis une plaque honorifique au nom du ministère des Transports. Cet honneur a été offert à monsieur Clément en présence de ses collègues de travail, du sergent Daniel Huard et du policier Benjamin Bernier. De plus, la Sûreté du Québec compte soumettre sa candidature pour l'obtention d'une médaille honorifique.

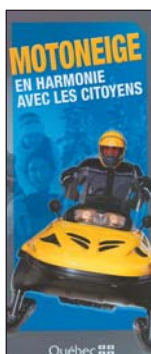


Photo : Valérie Ladouceur

Messieurs Daniel Huard, Denis Clément, Yvan Denis et Benjamin Bernier



## Nouvelles publications



Les dépliants *Motoneige, en harmonie avec les citoyens* et *Quad, en harmonie avec les citoyens* vous informent des aspects de la loi concernant l'utilisation des véhicules hors route. Une mise à jour de l'information a été effectuée dans ces deux feuillets au mois d'octobre 2007. Vous y trouverez des précisions concernant les amendes en cas d'infraction, les nouvelles mesures depuis 2006 et la signalisation présente sur les routes et les sentiers.



Ce dépliant s'adressant aux municipalités contient l'information nécessaire à la compréhension des objectifs du Programme de reconnaissance village-relais, de sa nature et de ses conditions d'admissibilité. Pour plus d'informations sur les village-relais, vous pouvez également lire l'article à la page 9 du présent bulletin d'information.

## Saviez-vous que...?

Pour la période hivernale, certains propriétaires riverains installent, près de la route, des abris temporaires pour leur véhicule. Bien qu'ils soient pratiques, s'ils empiètent sur l'emprise routière, ils peuvent constituer un obstacle au moment des opérations de déneigement. Ainsi, pour des raisons de sécurité et pour éviter des dommages, il est nécessaire que ces abris soient érigés en retrait de l'emprise routière.

## Portrait régional du réseau routier

Superficie du territoire	16 787,97 km <sup>2</sup>
Population	437 613 habitants
Nb de municipalités	108
Nb de MRC	10
Nb de km d'autoroutes	417
Nb de km de routes nationales	534
Nb de km de routes régionales	778
Nb de km d'accès aux ressources	19
Principaux axes routiers	Autoroutes 15, 25, 31, 40 et 50  Routes 117, 125, 131, 148, 158, 309, 323, 327 et 329
Nb de structures	1 158



Le Réseau est un bulletin d'information destiné aux partenaires de la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec. Pour obtenir des copies additionnelles, vous pouvez communiquer avec Pierrette Larivière au 450 569-3057 ou à l'adresse électronique suivante : [pierrette.lariviere@mtq.gouv.qc.ca](mailto:pierrette.lariviere@mtq.gouv.qc.ca)



**Rédaction :** Isabelle Doyon,  
Valérie Ladouceur, Claude Ouimet,  
Guy Veillette  
**Mise en page :** Isabelle Doyon  
**Révision linguistique :** Johanne Labat,  
Lise Lacroix  
Courrier de 2<sup>e</sup> classe  
Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 1705-1401 Tirage : 400

## MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DIRECTION DES LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

- Service des inventaires et du Plan
- Service des projets
- Service du soutien à la gestion
- Module de communication

222, rue Saint-Georges, 2<sup>e</sup> étage  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9  
Téléphone : 450 569-3057  
Télécopieur : 450 569-3072  
Courriel : [dll@mtq.gouv.qc.ca](mailto:dll@mtq.gouv.qc.ca)

### CENTRE DE SERVICES DE SAINT-JÉRÔME

4, boulevard de La Salette  
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5G5  
Téléphone : 450 569-3064  
Télécopieur : 450 569-3073

### CENTRE DE SERVICES DE LACHUTE

600, Félix-Touchette, C.P. 398  
Lachute (Québec) J8H 3X9  
Téléphone : 450 562-0221  
Télécopieur : 450 562-1918

### CENTRE DE SERVICES DE MONT-LAURIER

847, boulevard A-Paquette  
Mont-Laurier (Québec) J9L 1L6  
Téléphone : 819 623-1041  
Télécopieur : 819 623-4255

### CENTRE DE SERVICES DE JOLIETTE COORDINATION TERRITORIALE DE L'EXPLOITATION

1163, boulevard Manseau  
Joliette (Québec) J6E 3G9  
Téléphone : 450 759-5661  
Télécopieur : 450 755-6508

### SOUS-CENTRE DE SERVICES DE MONT-TREMBLANT

1501, route 117  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X9  
Téléphone : 819 425-2781  
Télécopieur : 819 425-8552

### SOUS-CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-VÉRONIQUE

121, boulevard Fernand-Lafontaine (opérationnel en période estivale seulement)  
Sainte-Véronique (Québec) J0W 1X0  
Téléphone : 819 275-3411

### SOUS-CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-JULIENNE

2502, Route 125 (opérationnel en période estivale seulement)  
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0  
Téléphone : 450 834-8511

[www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca)